

ENTRE NOUS

www.boutignyprovais.fr

ALLEMANT ■ BEAUCHÊNE ■ BEAUTERNE ■ BOUCHEMONT ■ BUCHELET ■ CLOCHES ■ DANNEMARIE
■ LE BOIS DES PRES ■ LES JONCS ■ LE MESNIL ■ LA MUSSE ■ ROSAY ■ SAINT-PROJET ■ SAUSSAY ■

Bulletin Municipal de BOUTIGNY- PROVAIS N°67 / - Avril 2012

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour l'année scolaire 2012-2013, les inscriptions des enfants nés en 2009 se feront au secrétariat de la Mairie,

Le mardi 11 avril 2012 de 9h30 à 17h00
Le vendredi 13 avril 2012 de 9h30 à 16h30
Le lundi 16 avril 2012 de 9h30 à 16h30
Le samedi 21 avril 2012 de 9h30 à 11h30

Merci de vous munir de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile.

QUAND SONT LES PROCHAINES ELECTIONS ?

Election présidentielle :

Dimanches 22 avril et 6 mai 2012

Election législative :

Dimanches 10 et 17 juin 2012

VOS BUREAUX DE VOTE de BOUTIGNY et de PROVAIS vous accueilleront de 8h00 à 18h00

Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour de l'élection, vous pouvez dès maintenant confier à un autre électeur de votre commune le soin de voter pour vous. La gendarmerie est en mesure de prendre votre procuration. Munissez-vous de votre titre d'identité et de l'identité complète de la personne à qui vous souhaitez donner procuration : nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance. [toutes les informations pratiques sont sur www.interieur.gouv.fr].

Mes cher(e)s administré(e)s,

Avec le retour des beaux jours arrive son lot de manifestations diverses et variées, chargées de permettre les rencontres, les échanges, les soutiens et plus simplement de s'évader quelques moments de son quotidien.

Fidèle à la tradition, le Conseil Municipal a autorisé l'installation des manèges et des stands sur la place de l'église de Boutigny pour la fête foraine de Pâques. Dès 14h00 le samedi 7 avril, les stands des forains accueilleront les petits et les plus grands d'entre nous.

Le dimanche et le lundi, en complément de la fête foraine, différents divertissements vous seront proposés. Vous trouverez le programme de ces 3 jours de fête à Boutigny-Prouais dans le dépliant joint au présent journal communal.

Pour renforcer l'animation de notre village, la mairie a organisé un vide-grenier et une bourse aux jouets.

Alors, si vous voulez voir perdurer cette fête de Pâques communale ...

VENEZ NOMBREUSES ET NOMBREUX sur la place de l'église

pour jouer, flâner, chiner, bavarder, encourager les participants, les coureurs ... et les organisateurs !

Je vous donne également rendez-vous le 8 mai prochain pour honorer comme il se doit nos soldats morts pour la France :

- à 10 h 30, vous pourrez rejoindre vos élus devant le monument aux morts dans le cimetière de Boutigny pour un dépôt de gerbes.
- à 11 h devant le monument aux morts de Prouais.

Un vin d'honneur s'en suivra à la mairie annexe de Prouais.

Vous souhaitant de bonnes fêtes de Pâques,

Très cordialement,

Votre maire,
Mireille Éloy





LES BREVES DU CONSEIL

2 février 2012

Délibération pour approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Pour mieux appréhender les travaux commencés depuis 2005 pour l'élaboration du PLU, Madame le Maire donne lecture de différents compte-rendu rédigés par Madame Boudard-Capon, urbaniste prestataire sélectionné.

Elle rappelle que le PLU se décompose en 4 phases : le diagnostic, le Padd, le projet de Plu et les ajustements du dossier avant approbation.

De la phase 1 découle la phase 2 ; de la phase 2, Padd validé, découle le plan de zonage ; du plan de zonage découle le règlement en adéquation avec le Padd dont les grandes lignes ont été listées au cours de ce conseil municipal.

Madame le Maire précise qu'un formulaire permettant de réactualiser les données de l'enquête agricole commencée en 2006 a été expédié aux exploitants agricoles.

Moyennant quelques corrections à apporter sur le plan de Padd exposé aux membres présents,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité (13 voix pour et 2 voix contre : Frédéric Benoist et Corine Le Roux) le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

ACTES D'ETAT CIVIL

Vous avez besoin d'un acte de naissance ? Vous utilisez INTERNET pour le demander à votre commune de naissance ? Sachez que la mairie de Boutigny-Prouais, destinataire du document, n'appelle pas le destinataire à réception. N'hésitez donc pas à vous manifester, par fil, par courriel, pour savoir si cet acte est à votre disposition aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

SUR NOTRE COMMUNE,

dans notre hameau de Rosay, à votre disposition :

- Muriel Salomon

Elle se propose de faire apprendre l'anglais à vos enfants avec une devise plutôt convaincante :
« Apprendre l'anglais tout en s'amusant » !

- Christophe D'AUTREAUX quant à lui propose la location d'engins avec chauffeur, terrassement, espaces verts. Sa Société s'appelle « LOUTEREV ».

Ils attendent vos contacts ...
et nous leur souhaitons « bonne chance ».





VIE COMMUNALE

COMMUNIQUE concernant la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans les cimetières communaux.

OPERATION D'AMELIORATION DE L'ASPECT DES CIMETIERES COMMUNAUX

Les habitants de Boutigny-Prouais le savent bien, l'aspect du cimetière, en particulier dans certains secteurs anciens, n'est pas aussi satisfaisant que l'on pourrait légitimement le souhaiter.

L'équipe municipale, parfaitement consciente de cette situation, a décidé de prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème.

Cela étant, il faut savoir que l'amélioration de l'aspect d'un cimetière n'est pas une mince affaire, et ne pourra se régler qu'au prix d'un protocole étalé sur plusieurs années...

Pour comprendre la procédure à mettre en place, il faut apprécier une des particularités de ces sites qui sont une étroite imbrication entre le terrain communal et le terrain concédé, **c'est à dire sur lequel un droit de jouissance privé a été accordé pour une certaine durée.**

En effet, si l'entretien du terrain communal incombe naturellement à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé incombe, en revanche, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants-droit.

Bien évidemment, cela devient difficile lorsque le concessionnaire est décédé et qu'il n'y a plus d'ayant droit connu.

A partir de là, face au défi du temps et de ses outrages, les emplacements et monuments édifiés sur les sépultures se dégradent lentement mais sûrement, et sont assaillis par les lichens, ronces ou autres herbes folles. Pour autant, les services municipaux ne peuvent intervenir sur les lieux concédés en terme d'entretien puisqu'ils sont situés hors du champ d'action juridique de la commune (sauf en cas de péril constaté) .

Voilà le problème auquel nous sommes confrontés dans les cimetières communaux : des concessions visible-ment abandonnées, souvent perpétuelles, pour lesquelles nous n'avons plus de contact avec les familles.

C'est pourquoi une procédure de reprise des sépultures en état d'abandon est engagée au cimetière communal de Boutigny et au cimetière communal de Prouais.

Une information en ce sens sera affichée sur tous les carcans du territoire de la commune et des cimetières.

Un procès-verbal de l'état d'abandon des sépultures qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence et dont les dernières inhumations ont plus de 10 ans sera réalisé

- **Le mercredi 25 avril 2012 à 13h30 au cimetière de Prouais**
- **Le mercredi 25 avril 2012 à 15h00 au cimetière de Boutigny**

Les familles désireuses de maintenir leurs droits et places dans le cimetière sont priées de se faire connaître avant cette date.

La liste des sépultures concernées est consultable sur le tableau d'affichage

- de la mairie de Boutigny (abri bus 4 rue du Rosaire),
- de la mairie annexe de Prouais,
- du cimetière de Boutigny,
- du cimetière de Prouais

Mireille ÉLOY



VIE COMMUNALE

RAPPEL : PLUS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES S'IL VOUS PLAÎT !

Le dégrilleur automatique de la station de Boutigny et le panier de la station de Prouais, installés pour procéder à la séparation des corps flottants et des corps compacts, nous ont permis de constater la récupération de lingettes de ménage.

Celles-ci endommagent considérablement les pompes.

Il est impératif que ces déchets soient mis **aux ordures ménagères et non dans le réseau.**

L'assainissement collectif ne doit recevoir que des effluents domestiques.

Nous souhaitons continuer à maîtriser le coût de la taxe d'assainissement alors même que nous venons d'être dans l'obligation de changer une pompe à Boutigny la semaine dernière dont le coût s'est élevé à **1 800 € !**

Aidez-nous à maintenir les pompes de 2 nos stations d'épuration en état de bon fonctionnement.

Dorénavant, pensez à mettre vos lingettes dans la poubelle :

ELLES NE SONT PAS BIODEGRADABLES !



Merci, Mireille ELOY

MÊME PAS GÊNÉS PAR LA NEIGE cet hiver !

Comme annoncé dans le compte-rendu du conseil municipal du 22 novembre 2011, la commune a décidé d'acquérir une lame de déneigement.

Sitôt la première neige tombée, le tracteur John Deere « Joyeux Frères » était de sortie et il avait fière allure, équipé de sa lame de déneigement communale flambant neuve. De marque Desvoys, achetée chez Lhermite agricole SAS pour un montant de 4 900 € HT, son efficacité a de suite été testée sur les routes du pays houdanais (ex routes communales) par Laurent et Clément Joyeux.

Le résultat a été au rendez-vous puisque rapidement la bande de roulement de la plupart de nos routes a été débarrassée de son manteau neigeux facilitant à n'en pas douter la circulation des véhicules. Merci aux Frères Joyeux pour leur disponibilité, y compris le week-end.

Mireille ÉLOY





VIE COMMUNALE

DIPLÔMÉS et GALONNÉ ... nos POMPIERS DE BOUTIGNY-PROUAIS !

Dimanche 11 mars dernier, 5 pompiers volontaires de Boutigny-Prouais étaient à l'honneur : Avec beaucoup de plaisir et de fierté, j'ai pu « distribuer » attestations, diplômes et même galon.

C'est ainsi que :

Virgil DOUINE a obtenu

- son attestation de réussite à la formation initiale de Sapeur-Pompier Volontaire validant 3 unités de valeurs
- son certificat de compétences de secouriste de niveau 1 pour Premier Secours en Equipe

Clément LÉGER s'est vu remettre son certificat de compétences de secouriste de niveau 2 pour Premier Secours en Equipe

Sophie LAUNAY a obtenu son certificat de compétences de secouriste de niveau 1 pour Premier Secours en Equipe

Nicolas MENAGER, le chef de centre de Boutigny-Prouais, a satisfait

- au contrôle de connaissance de la formation « management »,
- au contrôle de connaissance de la formation TOP SR « technique opérationnelle secours routier »
- a suivi la formation « sensibilisation sur des interventions faces aux matières dangereuses »

Quant à **Patrice LÉGER**, après avoir reçu

- son attestation signifiant sa formation LSPCC « lot de sauvetage et de protection contre les chutes »,
- c'est le galon de CAPORAL qui a été apposé sur sa tenue

Nos pompiers, au nombre de 13 à ce jour dont 2 jeunes femmes, consacrent beaucoup de leur temps personnel et de leurs jours de congés pour parfaire leurs formations et ainsi apporter tout leur savoir-faire et le savoir-être lors de leurs interventions. D'ailleurs, ce dimanche matin 11 mars dernier, ils ont suivi un recyclage sur le secours à victime et je tiens à travers ces quelques lignes à saluer le dévouement qu'ils savent déployer auprès des administrés de Boutigny-Prouais et des environs. Je sais que leurs efforts sont reconnus.

BRAVO et MERCI MESDAMES ET MESSIEURS LES SAPEURS.

Mireille ÉLOY



De gauche à droite, N.Ménager, C.Léger, V.Douine, S.Launay, P.Léger, M.Eloy, J.Joyeux





LA PAGE DES ANCIENS COMBATTANTS



En 2012, l'Association des Anciens Combattants de Boutigny-Prouais et ses Environs vous invite à honorer de votre présence les cérémonies du souvenir et du recueillement organisées par la Municipalité à l'occasion des manifestations publiques marquant la fin des conflits du siècle dernier :

- **19 mars** : 50^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.
30 000 morts entre 1952 à 1962, (10 tués par jours).
- **8 mai** : Commémoration de la capitulation des nazis à Berlin en 1945.
5 ans de guerre. Pertes humaines nationales : 605.000
- **11 novembre** : Commémoration de l'Armistice de Rethondes signé par l'Allemagne en 1918.
Pertes françaises : 1 390 000 morts.

HISTOIRE DU BLEUET DE FRANCE



La Première Guerre mondiale (1914-1918) crée une rupture historique par sa violence, sa durée et sa dimension internationale. Elle marque aussi la fin d'une époque.

Outre plus d'un **million de morts** pour notre pays, la « Grande Guerre » laisse derrière elle plus de **20 millions de blessés et d'invalides** dont certains gravement mutilés, ne peuvent plus travailler.

C'est dans ce contexte que le Bleuet de France voit le jour.

L'histoire du Bleuet débute au sein de l'Institution Nationale des Invalides.

Deux femmes, à l'écoute des souffrances de leurs contemporains ,

Charlotte Malleterre et Suzanne Leenhardt,

toutes deux infirmières à l'Institution, souhaitent venir en aide aux mutilés en créant, **dès 1925, un atelier pour les pensionnaires des Invalides** dans lequel ils confectionneront des fleurs de Bleuet en tissu pour reprendre goût à la vie et subvenir en partie à leurs besoins par la vente de ces fleurs.

Cette fleur sauvage est choisie pour incarner **le symbole national du Souvenir**, mais pourquoi ?

Plusieurs hypothèses existent, dont deux paraissent les plus vraisemblables :

- Ce serait un héritage des tranchées, un souvenir de ces jeunes nouveaux soldats arrivés dans leur uniforme bleu horizon et baptisés « Bleuets » par leurs aînés Poilus.
- C'est aussi une fleur des champs, dans le chaos des hommes, puisque le bleuet, malgré l'horreur des tranchées, a continué de pousser sur les champs de bataille.

Nos Alliés anglo-saxons de 14/18 ont, dans le même esprit et pour atteindre le même but, adopté le rouge coquelicot, autre plante présente sur le champ de bataille.

Bientôt cette initiative se développe et prend une dimension nationale:

la Nation veut témoigner de sa reconnaissance et venir en aide à ces hommes
qui ont sacrifié leur jeunesse pour défendre la France.

C'est pourquoi il est décidé à l'occasion du 11 novembre 1934 de vendre, pour la première fois, les fleurs de bleuet des Anciens Combattants, sur la voie publique, dans la capitale: 128 000 fleurs seront vendues !

C'est une vraie réussite suivie d'une véritable reconnaissance car dès 1935, l'Etat décide de la **vente officielle du Bleuet, chaque 11 novembre, partout en France.**

Après la Seconde Guerre mondiale, en 1957, l'Etat décide de créer un **2^{ème} jour de collecte chaque 8 mai**. Puis en 1991 l'**Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre** décide de prendre en charge la gestion de l'œuvre qui, malheureusement, périssait depuis quelques années.

Aujourd'hui, à l'amorce d'un nouveau siècle, la vocation du Bleuet de France perdure et agit sur de nouveaux fronts en favorisant, aux côtés des actions sociales traditionnelles, **la transmission de la Mémoire** comme véritable vecteur de solidarité entre les générations.



Héritiers d'une tradition de soutien aux victimes des conflits, le Bleuet est aujourd'hui une manière de préparer un avenir solidaire pour tous.



à Boutigny-Prouais ... sur la fête foraine ...

Les dimanche et lundi de Pâques, sur la fête foraine, le Comité des Fêtes de Boutigny organise des jeux sous forme de questions pour un champion. De nombreux lots de qualité seront offerts aux gagnants de chaque match. Les joueurs seront sélectionnés par âge, les enfants pourront participer. Le comité tiendra également durant les deux jours un stand buvette où vous pourrez vous restaurer à toute heure avec saucisses, merguez frites et desserts, à un prix modique.



**N'hésitez pas à venir vous amuser et concourir à nos jeux à partir de 16h.
La participation des candidats sera gratuite.**

Le Président du Comité des Fêtes de Boutigny,
Claude Serreau



L'Assemblée Générale de l'ASPIC s'est tenue le 28 janvier 2012, en présence de Madame Eloy, maire de Boutigny-Prouais et de Madame Le Roux, maire-adjointe chargée des associations.

Nos fidèles adhérents ainsi que les nouveaux qui se sont joints à nous ont permis d'atteindre le quorum nécessaire ; qu'ils en soient remerciés.
Après lecture du rapport moral et financier 2011, nous avons procédé aux votes de 3 membres sortants, tous ont été réélus et une nouvelle personne a rejoint le bureau.

Les projets pour 2012 seront des sorties.

La première a lieu à Coulombs le 24 mars prochain, suivie d'une visite de l'atelier de fabrication de bassons et hautbois de Monsieur COTTET au Bois des Prés sur la commune de Boutigny-Prouais le 31 mars et 1er avril. D'autres visites sont prévues, vous trouverez le détail sur le blog de l'ASPIC.

Dans ce numéro d'« Entre-Nous », vous trouverez le règlement de notre concours Photos. La remise des prix se fera le 13 octobre 2012 à la salle polyvalente lors de l'exposition des collectionneurs.

L'Assemblée Générale s'est terminée par une conférence sur les « Marques lapidaires et les Graffiti anciens de la cathédrale de Chartres » présentée par Monsieur Leblond.

Bernard Benit
Président de l'ASPIC

L'ASPIC organise un stage d'initiation à la Calligraphie le 26 et 27 mai 2012 à la Passerelle du Savoir-Faire

Stage de 2 fois 5heures

Minimum 8 personnes : 100€ par personne

plus cotisation à l'ASPIC de 15€ pour les non adhérents

Renseignements et réservation à l'ASPIC au 06 62 93 68 75

Réservation obligatoire avec un chèque d'acompte de 30€ avant le 30 avril 2012.

A.S.P.I.C

[Association de Sauvegarde du Patrimoine d'Intérêt Communal]

4, rue du Rosaire - 28410 BOUTIGNY-PROUAIS

06.62.93.68.75

<http://aspic-boutigny-prouais.overblog.com>

VIE INTERCOMMUNALE



RELEVÉ DES PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CC PAYS HOUDANAIS DU 18/01/2012

Service Public Assainissement Non Collectif	<u>APPROBATION DES MARCHÉS DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NON CONFORMES ET DEMANDES DE SUBVENTION</u> Pour rappel, cette démarche de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif par la CC Pays Houdanais repose sur le volontariat de leurs propriétaires qui peuvent y satisfaire eux-mêmes ou en confier la maîtrise d'ouvrage à la CC Pays Houdanais et bénéficier alors de subventions. Une procédure d'appel d'offres a été lancée afin sélectionner les entreprises qui réalisent des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes. Le marché de travaux concerne la réhabilitation potentielle de 2 800 installations maximum sur 4 ans. L'objectif est de réaliser au maximum 1000 réhabilitations par an. Les procédés techniques applicables à l'assainissement non collectif dépendent fortement de la nature des sols, de leurs caractéristiques pédoécologiques d'une part et de la surface parcelaire disponible. C'est pourquoi il a été prévu un allotissement en 5 lots en fonction des caractéristiques des sols. Sur 38 entreprises ayant notifié le dossier de consultation, 10 d'entre elles ont remis une offre dans le délai imparti. La commission d'appel d'offres, réunie mercredi 18 janvier 2012, a retenu quatre entreprises, jugées les mieux dotées sur la valeur technique (50%), le prix des prestations (40%) et la capacité de l'entreprise à réaliser les travaux dans les délais esgés (10 %). La commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes : - Groupement TEAM Réseau / CANAVERT / TPN pour effectuer les travaux du lot n°1 pour un montant annuel estimé à 2 280 215 € HT - Groupement EDJUN / SERPIC pour effectuer les travaux : • du lot n°2 pour un montant annuel estimé à 1 638 507 € HT • du lot n°3 pour un montant annuel estimé à 2 414 008 € HT - Société RENAUX Denis pour effectuer les travaux du lot n°4 pour un montant annuel estimé de 1 528 121 € HT - Société VEOLIA pour effectuer les travaux du lot n°5 pour un montant annuel estimé de 2 087 180 € HT Le conseil communautaire a approuvé à 35 voix pour et une contre le marché à bon de commande à intervenir avec les sociétés retenues et autorisé Monsieur le Président à signer ces marchés. Le conseil communautaire a également autorisé à 35 voix pour et une contre la sollicitation de subventions au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (80 % du montant HT des travaux plafonnés à 9 500 € HT), du Conseil Général des Yvelines (35% du montant HT des travaux plafonnés à 13 500 € HT), du Conseil Général d'Eure-et-Loir, de la Région Ile-de-France et de la Région Centre pour la réalisation des réhabilitations des installations d'assainissement non collectif non conformes: maîtrise d'œuvre et travaux. Les dossiers de subvention devront être déposés avant le démarrage des travaux prévu en avril-mai prochain. Une convention « actualisation du projet » sera signée avec les propriétaires volontaires puis d'une convention « travaux » si le propriétaire accepte le projet technique et le plan de financement incluant les subventions.
ENVIRONNEMENT	<u>DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DU SECOND TRONÇON DE RECHARGE DE LA VESGRE EN GRANULATS</u> En octobre 2011, la Communauté de Communes a entrepris des travaux de recharge en granulats sur la Vesgre à Houdan (en aval du pont Neuf). Un second tronçon doit également être réalisé en période d'étiage, soit entre septembre et octobre 2012. Ces travaux demandent un suivi hydro-morphologique (mesures de débit, largeurs, et relevés du substrat) qui sera réalisé en interne par le service environnement afin d'observer l'évolution de cet aménagement. Afin de renforcer la tenue des berges et diversifier les essences arborées constituant la ripisylve, des plantations seront également effectuées, sous réserve de l'accord du propriétaire. Le coût estimatif pour l'ensemble des travaux s'élève à 52 850 € HT. Une participation cumulée de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Ile-de-France, le Conseil Général des Yvelines peut financer ces travaux à ces travaux à hauteur de 80%. Le conseil communautaire a autorisé les demandes de subventions et à signer les conventions avec le riverain concerné. <u>DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE ANIMATION DES CONTRATS DE BASSIN ET VAUCOULEURS</u> Les deux contrats globaux de bassin, pour la Vesgre et la Vaucoeurs, ont été signés le 8 janvier 2009. La CCFH en assure le secrétariat et l'animation, à l'aide d'un financement par la Région Ile-de-France (30 %) et l'Agence de l'Eau (50 %). En date du 18 mai 2011, la Région Ile-de-France a renouvelé sa collaboration avec la CC Pays Houdanais par l'approbation de deux conventions d'une durée de 2 ans chacune, l'une pour le bassin de la Vesgre et l'autre pour la Vaucoeurs pour le financement de la cellule animation. Le conseil communautaire a autorisé les demandes de subventions qui sont à effectuer chaque année auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à hauteur de 50 %, pour le fonctionnement de la cellule animation des contrats globaux de bassin Vesgre Amont et Vaucoeurs, et autorisé Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'obtention de ces subventions.



VIE INTERCOMMUNALE

ENFANCE / JEUNESSE	<u>DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LE POSTE DE COORDINATEUR</u> Dans le cadre des actions mises en place par la CC du Pays Houdennais en direction de la jeunesse, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) des Yvelines a apporté en 2011 un soutien financier de 5 000 €, sur le poste de Coordinateur Sociale (DDCS) des Yvelines « Enfance/Jeunesse ». Sur 2012, la DDCS des Yvelines n'a pas encore précisé les conditions de son intervention. Le conseil communautaire a autorisé sa sollicitation en vue d'obtenir une subvention pour le financement du poste de coordinateur Enfance/Jeunesse et autorisé Monsieur le Président à signer tout document utile à la sollicitation et à l'obtention de cette subvention.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	<u>ZA DU BOUEF COURONNÉ À BAZAINVILLE : EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN BIEN IMMOBILIER D'ENTREPRISES</u> Une Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) relative à la cession d'un bien immobilier sur la Zone d'Activités du Bouef Couronné à Bazainville, a été transmise à la CC Pays Houdennais le 21 décembre dernier. Il s'agit du projet de cession par la SARL G.P.R d'un bien situé 26 Avenue de Paris sur la ZA du Bouef Couronné à Bazainville. Le montant de la cession est de 95 000 €, soit 1 350 €/m². Ce bien est issu de la division en lots d'un bâtiment réalisé par le propriétaire actuel et vendeur, pour lequel un permis de construire lui a été délivré le 3 avril 2010 pour aménager les différents lots en cellules « bureaux ou stockage pour des activités artisanales ». Or, il s'avère que la cession envisagée est à destination d'un bureau et d'un logement, cette situation n'est pas conforme à la vocation de la zone d'activités, ni au projet d'aménagement défini, à l'issue de l'étude de requalification et à la vocation de la zone. Le conseil communautaire a décidé d'exercer son droit de préemption sur la cession susvisée et autorisé Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exercice de ce droit, ainsi que l'acte d'achat qui sera fait au prix des domaines.
BÂTIMENT	<u>MICRO-CRÈCHE : MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE</u> Les locaux de la micro-crèche à Dammarin sont composés d'anciens logements et atelier à réhabiliter. Le marché de travaux a été attribué à la société CRE Lambert, pour un montant de 103 256,17 € HT. Lors de la démolition, il s'est avéré qu'une poutre était nettement insuffisante pour supporter les charges du 1^{er} étage. Le conseil communautaire a donc approuvé l'attribution d'un marché complémentaire d'un montant de 27 883,30 € HT, soit 33 348,53 € TTC, à la société CRE Lambert pour la démolition de l'ensemble du mur (y compris la partie haute), la création d'un portique métallique et de rebâtir le mur de séparation de l'étage. Par ailleurs, lors de la réponse des menuiseries extérieures, la différence de niveau entre le dallage du bâtiment et le jardin a pu être appréciée : plus de 50 cm. Le marché de travaux prévoyait un saut en béton et la réalisation d'une rampe (avec garde-corps) pour garantir l'accessibilité des personnes handicapées est nécessaire. Le conseil communautaire a autorisé la signature de cet avenant.
VIE ASSOCIATIVE	<u>LANCLEMENT D'UN FESTIVAL DE DANSE</u> À l'initiative du Centre Chorégraphique de Houdan et sa Région, une nouvelle association a été créée « Festival de Danse du Pays Houdennais » dans le but de réunir une majorité de structures, écoles ou associations de danse du Pays Houdennais lors d'un festival qui aura lieu les 3 et 4 mars 2012 à la salle des fêtes d'ORGERIUS. Toutes les formes de danse devraient être représentées. Une dizaine d'écoles ou associations de danse sont déjà inscrites. Le projet présenté par l'association « Festival de Danse du Pays Houdennais » répond aux critères des manifestations et événements d'intérêt communautaire et pourra bénéficier du soutien financier de la CCPL. <u>LANCLEMENT D'UN FESTIVAL DE JAZZ</u> Dans le but de proposer aux habitants de la Communauté de Communes du Pays Houdennais, une manifestation culturelle sous la forme d'un festival de Jazz, l'École de Musique de Longnes a été sollicitée. Le Président de l'association « Aux arts et culture », membre du bureau de l'École de Musique, a répondu favorablement et a proposé de porter ce festival (organisation en lien avec les communes, programmation et partie technique). Le budget maximum estimé est de 10 000 € incluant les contrats des artistes et la régie son et lumière. Ce projet répond aux critères des manifestations et événements d'intérêt communautaire et pourra bénéficier du soutien financier de la CCPL. Ce festival aura lieu les 17, 23 et 25 mars prochains.



VIE ASSOCIATIVE

SOIRÉE TARTIFLETTE

Un petit comité s'est donné rendez-vous le Samedi 17 Mars à la salle polyvalente de Boutigny pour déguster une succulente Tartiflette.

A l'issue du repas, les danseurs ont envahi la piste où se sont enchainés ,paso doble, madisons et autres danses.

Bref, tous les ingrédients étaient réunis pour passer une excellente soirée.
En espérant vous voir plus nombreux pour les prochaines manifestations.



Le Comité des Fêtes de Prouais



NOS ASSOCIATIONS COMMUNALES

SOCIETES DE CHASSE

à Boutigny 02 37 65 16 75

à Prouais 02 37 43 24 33

ASPIC - Passerelle des Savoir Faire

06 62 93 68 75

ATELIERS MUSICAUX

info@ateliersmusicaux.fr - tél 06 74 71 61 11

CLUB DE L'AMITIE - 02 37 65 16 75

AMICALE ANCIENS COMBATTANTS

02 37 65 18 74

AMICALE SAPEURS POMPIERS

06 34 28 74 08

COMITE DES FETES DE BOUTIGNY

comite.fete.boutigny@free.fr

COMITE DES FETES DE PROUAIS

06 34 87 49 38

LES PETITES MAINS - 06 10 12 33 82

lespetitesmains-boutigny-prouais@orange.fr

A.S.C.B.P. Football - 06 85 90 15 83

TIR "LA FRATERNELLE - 06 75 80 51 95



Du nouveau dans le clocher de l'église Saint-Pierre de Boutigny.

En Juillet 2007, un nichoir a été posé en haut du clocher, afin de permettre la sédentarisation de la Chouette effraie également appelée Dame blanche ou Effraie des clochers - espèce très menacée dans nos régions -



3 jeunes Effraies attendent l'arrivée de la pitance dans un clocher de la CCPH

Ce fut l'occasion également pour la Municipalité de régler le problème de l'intrusion des pigeons dans le clocher, en équipant les ouvertures d'un grillage solide et en n'autorisant l'accès qu'au seul nichoir. A Boutigny (comme à Houdan), les pigeons, déjà fortement présents sur le bâtiment, ont été les premiers à découvrir le nichoir et à "profiter de l'aubaine", mais ils ont finalement été chassés par le couple d'Effraies.

C'est ce que nos spécialistes de l'Association Atena 78 ont déjà vérifié sur une dizaine d'autres sites : le jour où un couple d'Effraies découvre le nichoir et décide de l'occuper, c'est lui qui "fait la police" et chasse les pigeons (cela a été le cas à Richebourg, Monchaurel, Bréval, Bazemont, Marel Sur Mauldre, Gressy... pour ne citer que les églises), ainsi qu'au donjon de Houdan.

Fin 2011, soit 4 ans plus tard, nous avons pu constater que pour la première fois à Boutigny, une ponte de six œufs avait eu lieu dans l'une des 2 chambres du nichoir. Cette bonne nouvelle, indicatrice de la fréquentation par un couple d'Effraies, est encourageante (à titre de comparaison, le nichoir du donjon de Houdan, monument de référence pour la CCPH, a été occupé après 9 années).

Malheureusement, nous avons dû faire un autre constat, tempérant quelque peu notre découverte... les œufs pondus n'avaient pas éclos et la ponte avait été abandonnée, du fait de l'arrivée d'un intrus inattendu, installé dans la deuxième chambre du nichoir : un essaim d'abeilles !



Sept rayons étaient fixés sur le plafond du nichoir et nous sommes portés à croire que cette présence a été dissuasive pour le couple d'Effraies qui avait décidé de s'y installer.



César, l'apiculteur de l'Association, viendra récupérer l'essaim d'abeilles en mars prochain. Souhaitons que tout rentre dans l'ordre avant le printemps et que le couple d'Effraies puisse cette fois nicher avec succès et mener ses jeunes jusqu'à l'envol.

Pour l'Association Terroir et Nature en Yvelines - Atena 78

Pierre Chamvin

Pour en savoir plus : www.terroir-nature78.org



NAISSANCES

- 15 Janvier 2012
Nathanaël CADART
- 15 Février 2012
Eythan LECOUC
- 26 Février 2012
Solveig THEIL (Beauchêne)

**Bienvenue à ces charmants bambins,
Félicitations aux heureux parents**

Beauchêne, hameau de naissance ! Si 26 années avaient été nécessaires pour enregistrer une naissance "à domicile" avec **Ambroise** qui a poussé son cri le 24 janvier 2007 au N° 8 de la rue de Nerville (Entre Nous d'avril 2007), **Solveig** vient de lui emboîter le pas moins de 5 ans plus tard, puisque ses parents ont fait le choix de voir naître leur 3ème enfant dans leur toute nouvelle maison, "où il fait bon vivre", 16 rue des Vieilles Pierres.

Notre beau hameau de Beauchêne a pris une sérieuse avance... devant les 13 autres hameaux et les 2 bourgs de notre commune !!!

MARIAGES



• 04 Février 2012
Hansjürgen ROSE & Misook KIM

• 18 Mars 2012
Daniel KADOCH & Ana TONU

**Beaucoup de bonheur
à nos nouveaux mariés**

DÉCÈS

• Jean STEUNOU
décédé le 02 Novembre 2011

• Geneviève REY
décédée le 02 Mars 2012

**Nous prions la famille de Monsieur Jean Steunou de
bien vouloir excuser l'information tardive de la date
de communication de son décès.**

MESSES

Le 1er dimanche du mois : à 11h00 en l'église de Prouais
Le 2ème dimanche du mois : à 9h30 en l'église de Faverolles
Le 3ème dimanche du mois : à 11h00 en l'église de Saint Laurent la Gâtine
Le 4ème dimanche du mois : à 9h30 en l'église de Boutigny
Le 5ème dimanche du mois : à 11h00 en l'église de Faverolles
sauf exceptions (consulter le site de la paroisse :
<http://www.paroisse-nogent-le-roi.com/1/>
Vous pouvez correspondre avec notre prêtre,
Abbé Martin-Jacques Langlois : mj.langlois@free.fr

FICHE PRATIQUE

Horaires d'ouverture de la **Déchetterie** de Boutigny-Prouais
Un rappel des horaires d'ouverture de la déchetterie afin d'éviter les "dépôts sauvages", de plus en plus fréquents dans notre commune (devant la déchetterie elle-même, dans nos chemins communaux ...)

Période d'été (du 1er mars au 31 octobre)

Lundi, mercredi et vendredi après-midi: de 14h00 à 18h00

Samedi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SONT LES SUIVANTS
LE MERCREDI DE 14H00 À 16H00,
LE SAMEDI DE 16H00 À 18H00
CONTACT AUX HEURES D'OUVERTURE : 02 37 43 05 14
E.MAIL : BIBLIOTHEQUE-BOUTIGNYPROUAI@ORANGE.FR

APPEL AUX BÉNÉVOLES :
VEZ REJOINDRE L'ÉQUIPE ACTUELLE,
NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

RANDONNER
en Pays Houdanais

Dimanche 22 avril 2012

**Découvrons
LE TARTRE GAUDRAN
et un élevage de chevaux**

Réservation obligatoire

*Organisée par l'Office de Tourisme
du Pays Houdanais*

Boucle de 7,5 km
RDV à 9h30 au Tartre Gaudran- Durée: 3h
2 € par participant. Gratuit pour les -18 ans.

Renseignement et inscription:
Office de Tourisme
du Pays Houdanais
4 place de la Tour - Houdan
Tél: 01 30 59 53 86

Horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale Communale à BOUTIGNY
Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30 et le Samedi 08h30 à 11h45

Horaires d'ouverture de la Mairie Annexe de PROUAI Samedi 08h30 à 10h00

Gardes de médecin : composez le 15 / Gendarmerie : composez le 17

/// BOUTIGNY-PROUAI

Mairie de Boutigny-Prouais 28410 - tél. : 02 37 43 00 43 - Commission information et Communication

Adresse e-mail de la mairie : boutigny.prouais@mairie-boutigny-prouais.fr

Mairie-annexe de Prouais : 02 37 43 24 17 (téléphone-fax)

Site internet : <http://www.boutignyprouais.fr>

Directeur de la publication : Mireille Eloy - Responsable de la rédaction : Jonathan Godard - Relecture - Josette Joyeux

Maquette : Jonathan Godard - Impression : Astuce - Photos libres de droit - Tout droit de reproduction réservé.